



# Endiguer le phénomène des passagers perturbateurs, l'enjeu majeur du protocole de Montréal

Actualité législative publié le 17/02/2021, vu 408 fois, Auteur : [Maître Valérie Augros](#)

## Face à l'augmentation du phénomène d'indiscipline à bord, les Etats parties ont adopté le protocole de Montréal.

Les comportements perturbateurs et indisciplinés des passagers aériens se sont multipliés ces dernières années. Cela comprend des faits plus ou moins graves allant du refus à se soumettre aux instructions du personnel de bord (y compris en ces temps de pandémie) à des violences de nature à affecter la sécurité du vol.

Les compagnies aériennes doivent faire face à ce phénomène croissant et les Etats parties l'ont bien compris en adoptant en 2014 le Protocole de Montréal, venant compléter le dispositif en vigueur depuis 1963 (Convention de Tokyo).

Pour en savoir plus sur le nouveau dispositif: Endiguer le phénomène des passagers perturbateurs, enjeu majeur du protocole de Montréal, Juristourisme, n°238, p44.

V.A.